

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 09 JUIN 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26	Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 26	
Qui ont pris part à la délibération : 25	
Date de la Convocation : 2 juin 2026	

Étaient présents : ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, RIGAL Nelly, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, SCHENFEIGEL Yves, LACASSAGNE Bérengère, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, SIRMAIN Samuel, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, DELTORT Marie-Anne, CAPMARTIN Marion.

Procuration : ACQUIER Gilles (Procuration à PRADELS Dominique)

Absent excusé : SANTOS Lucille

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 - 72 : Finances locales
Tarif de la cantine**

Exposé :

Monsieur le Président indique que Nos invités de Bruéjous, qui fournit les repas des cantines d'Anglars, d'Auzits, d'Escandolières, de Goutrens, de Mayran et de Rignac, propose une nouvelle convention pour l'année 2026/2027.

Monsieur le Président précise que le prix est augmenté de 8 centimes passant de 4,60 € à 4,68 €. Il indique que les mêmes prix seront pratiqués par l'Auberge du Donjon qui fournit l'école de Bournazel.

Il est proposé de fixer le prix du repas facturé aux familles à 4,68 €.

Proposition pour l'année scolaire 2026 - 2027	CANTINE	4,68 €/repas
---	---------	--------------

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Accepte cette proposition ;
- Fixe à compter de la rentrée de septembre 2026 les prix du repas servi dans les cantines scolaires à 4,68 €.

Abstentions : 0

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 16/06/2026
- publication en date du : 19/06/2026